
La MRC d'Antoine-Labelle demande aux citoyens de ne pas s'isoler en TNO en période de pandémie

Mont-Laurier, le 27 mars 2020 – En cette période de confinement, il est recommandé par la MRC d'Antoine-Labelle et par le gouvernement du Québec de ne pas aller s'isoler en territoire non organisé (TNO). Considérant le nombre croissant de personnes qui auront besoin d'un accès à des soins de santé dans les prochaines semaines, il est conseillé à la population de demeurer à leur résidence permanente où les services d'urgence peuvent se rendre et où les soins sont à proximité.

Les territoires non organisés sont desservis par les services d'urgence en milieux isolés (SUMI). Par contre, les équipes d'urgence sont en nombre limité et doivent, comme le recommande le gouvernement, limiter leur risque d'exposition au virus en cette période de pandémie. De plus, dans ce contexte, il est important de centraliser les ressources humaines et matérielles et d'éviter de les disperser sur le territoire. La collaboration de la population est primordiale afin d'assurer la sécurité de tous.

Nous joindre

Les employés de la MRC d'Antoine-Labelle demeurent à l'entière disposition des citoyens du territoire. Ces derniers peuvent communiquer avec les employés par courriel ou par téléphone en prenant soin de laisser un message vocal. La liste du personnel est disponible sur le site Web de l'organisation au lien suivant : <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/liste-du-personnel>.

– 30 –

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca